

Le 19 décembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-422

Agriculture-Environnement

Lieudit « Commière »
Commune de Villerest

Concession d'usage temporaire
d'une réserve foncière
du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Avec Séverine PUTANIER

Certifié exécutoire	2 6 DEC. 2022
Reçu en préfecture	2 2 DEC. 2022
Publié	2 6 DEC. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifié, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les concessions pour occupation de réserves foncières ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative aux tarifs ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section BH n° 34, 35, 67, 71, 72, 73, 85 et 87, d'une superficie totale de 11 ha 24 a 00 ca, situées au lieudit « Commière » sur la commune de Villerest ;

Considérant que ces parcelles constituent une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant que ces parcelles de terrain nécessitent d'être entretenues, dans l'attente de la mise en œuvre de ces actions ou aménagements ;

Considérant que Madame Séverine PUTANIER a sollicité Roannais Agglomération pour bénéficier de l'occupation temporaire des parcelles précitées ;

Considérant qu'une concession d'usage temporaire d'une réserve foncière est nécessaire, pour formaliser les conditions d'occupation de ces parcelles, avec Séverine PUTANIER ;

DECIDE

- D'approuver la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière avec Madame Séverine PUTANIER, exploitante agricole, domiciliée 2548 route de Saint Sulpice 42300 VILLEREST ;
- De préciser que cette concession d'usage temporaire concerne l'occupation des parcelles de terrain cadastrées section BH n° 34, 35, 67, 71, 72, 73, 85 et 87, d'une surface totale de 11 ha 24 a, situées lieudit « Commière », commune de Villerest ;
- D'indiquer que cette occupation est consentie uniquement pour l'exercice de son activité d'élevage exclusivement compatible avec les terrains en pré et son activité de culture avec les terrains en terre ;
- De dire que la concession prend effet le 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2023 inclus ;
- D'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, conformément à la grille tarifaire en vigueur approuvée par le conseil communautaire.

Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

